



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



Association canadienne des chefs de police

582, rue Somerset, Ouest, Ottawa (Ontario) K1R 5K2

Le bulletin de l'**ACCP**

Association canadienne des chefs de police

printemps 2006



À l'intérieur...

InfoPol : Gestion des délinquants dans la collectivité

Atelier 2006 de planification stratégique de l'ACCP

Maintien de l'ordre dans la ville idéale



« à l'avant-garde
du progrès policier... »

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS

DATE	ÉVÉNEMENT	ENDROIT
3 ET 4 MAI	RÉUNION DU COMITÉ DE LIAISON AVEC LE SECTEUR PRIVÉ	MONTRÉAL (QC)
16 ET 17 MAI	RÉUNION DU COMITÉ DE L'INFORMATIQUE	OTTAWA (ONT.)
19 MAI	ORDRE DU MÉRITE DES CORPS POLICIERS	OTTAWA (ONT.)
25 AU 27 MAI	RÉUNION DU COMITÉ DE MODIFICATION DES LOIS	HALIFAX (N.-É.)
29 MAI AU 2 JUIN	DERNIER ATELIER DE L'IESI ET COMMUNICATION DES RÉSULTATS AU COMITÉ CONSULTATIF	TORONTO (ONT.)
14 AU 16 JUIN	CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES SERVICES PROFESSIONNELS CANADIENS DE GESTION « FINDING SOLUTIONS: GROWING YOUR CAREER IN TIMES OF CRISIS »	VANCOUVER (C.-B.)
18 AU 21 JUIN	FORUM DE L'ACCP ET DE L'ACPCB SUR L'INTERVENTION POLICIÈRE SENSIBILISÉE À LA CULTURE	CHILLIWACK (C.-B.)
25 AU 28 JUIN	55E CONFÉRENCE ANNUELLE DE L'ACPO	HAMILTON (ONT.)
19 ET 20 AOÛT	RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS DE L'ACCP	ST. JOHN'S (T.-N.-L.)
20 AU 24 AOÛT	CONFÉRENCE ANNUELLE DE L'ACCP	ST. JOHN'S (T.-N.-L.)
17 AU 21 SEPT.	CONFÉRENCE DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES FEMMES POLICIÈRES	SASKATOON (SASK.)
27 AU 29 SEPT.	RÉUNION DE L'ASSOCIATION DES CHEFS DE POLICE DE NOUVELLE-ÉCOSSE	SYDNEY (N.-É.)
15 AU 18 OCT.	CONFÉRENCE DE L'AICP	BOSTON (MASS.)
7 AU 10 NOV.	CONFÉRENCE DES FEMMES POLICIÈRES DES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE	ST. JOHN'S (T.-N.-L.)

TABLE DES MATIÈRES

CCP

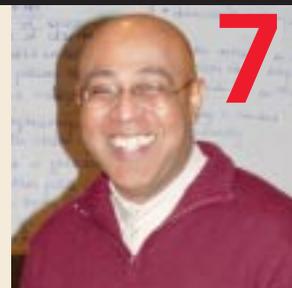
SUR LA COUVERTURE...

« À la réunion de janvier du Comité de modification des lois de l'ACCP, le surint. Schumacher a présenté, au nom du procureur général et ministre de la Justice du Manitoba Gord MacIntosh, une plaque à Vince Westwick, avocat-conseil du Service de police d'Ottawa, en reconnaissance du travail qu'il a consacré à la Loi sur les services de police interterritoriaux du Manitoba. Le Comité de modification des lois de l'ACCP a participé à cette initiative en vue de faciliter la tâche aux policiers appelés à maintenir l'ordre hors de leur secteur de compétence. Ce projet lancé en 1997 culmine aujourd'hui dans de nouvelles dispositions législatives qui sont adoptées ou envisagées dans un grand nombre de provinces du pays. » (g à r) directeur adjoint Pierre-Paul Pichette, Vince Westwick, surint. Gord Schumacher et surint. en chef Frank Ryder

- 2 MESSAGE DU PRÉSIDENT
- 3 ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES
- 4 LA POLICE NATIONALE HAÏTIENNE APRÈS 10 ANS : UN RAPPORT RÉVÉLATEUR
- 5 INFOPOL : GESTION DES DÉLINQUANTS DANS LA COLLECTIVITÉ
- 6 VOL D'IDENTITÉ : UN CRIME CAMÉLÉON
- 7 ATELIER 2006 DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE L'ACCP
- 8 PROFILAGE RACIAL ET MAINTIEN DE L'ORDRE : POLITIQUES, PRATIQUE ET DONNÉES
- 9 MAINTIEN DE L'ORDRE DANS LA VILLE IDÉALE
- 10 5^e RÉUNION ANNUELLE DE L'ACCP – ACCP – ASSOCIATION CANADIENNE DES CONSEILS DE POLICE

Association canadienne des chefs de police

printemps 2006



Personnel du bulletin d'information
Rédactrice : Ruth Montgomery
Appuyé par le bureau national de l'ACCP
Laurie Farrell • Dana Geber • Magda Mitilineos
Peter Cuthbert

Conseil d'administration de l'ACCP
Président : Jack Ewatski, Chef,
Service de police de Winnipeg
Vice-présidents :
Vince Bevan, Chef, Service de police d'Ottawa;
Steven Chabot, directeur général adjoint,
Sûreté du Québec; Frank Beazley, Chef, Service
de police régionale de Halifax; Jack Beaton,
Chef, Service de police de Calgary
Secrétaire-trésorier :
Barry King, Chef, Service de police de Brockville
Président sortant : Edgar MacLeod, Chef,
Service de police régional de Cap Breton
Directeur exécutif : Peter Cuthbert

Pour consulter la liste complète des membres du conseil d'administration de l'ACCP, visitez-le www.cacp.ca.

Les opinions et les commentaires exprimés dans le bulletin d'information du printemps 2006 de l'ACCP sont présentés sous toutes réserves. Ils ne correspondent pas nécessairement à la position officielle de l'Association canadienne des chefs de police ni à celle de la direction. La reproduction des articles et des illustrations est strictement interdite sans permission préalable de l'ACCP.

**Enregistrement d'envoi de poste-publications :
N° 40065059**

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à :

Association canadienne des chefs de police

582, rue Somerset Ouest
Ottawa (Ontario) K1R 5K2
Téléphone : (613) 233-1106
Télécopieur : (613) 233-6960
Courriel : cacp@cacp.ca
Website : www.cacp.ca



Conçu et publié par :

CBP Canadian Badge in Uniform
Publications Ltd.

Directeur artistique : Richard J. Robertson
courriel : richrob@allstream.net

Adjointe au directeur artistique : Heather LaFleur

Conceptrice principale / Production d'impression : Ina Silva

OFFICE NATIONALE

420, rue O'Connor, Ottawa (Ontario) K2P 1W4
Tél. : (613) 230-0721 • Téléc. : (613) 230-4964 • Sans frais : 1-800-267-1266
Pour obtenir des renseignements sur les tarifs publicitaires,
veuillez composer le 1-800-267-1266

AU SUJET DE L'ÉDITEUR : Les publications CBU produisent le bulletin de l'ACCP au nom de l'Association canadienne des chefs de police. Toute reproduction est strictement interdite sans le consentement par écrit de l'éditeur. CBU Publications Ltd. n'assume aucune responsabilité pour les énoncés de fait ou d'opinion des auteurs des articles et pour l'exactitude des revendications des annonceurs.

M Message du président



Le bureau de direction de l'ACCPC, son Conseil d'administration, ses comités, leurs représentants et les membres de l'équipe du Bureau national se sont réunis dans le cadre du Conseil d'orientation stratégique du président à Winnipeg les 23 et 24 janvier. Dans une réunion spéciale tenue au terme de la séance du Conseil, on s'est employé à concevoir des stratégies pouvant aider à exploiter les possibilités qu'offre l'élection d'un nouveau gouvernement fédéral.

Après la rencontre, j'ai envoyé, au nom de l'Association, des lettres de félicitations au premier ministre Stephen Harper, le ministre de la Justice Vic Toews et au ministre de la Sécurité publique Stockwell Day. Je leur ai donné un aperçu de l'histoire et du travail de l'ACCPC en exprimant notre volonté de travailler avec eux et leurs représentants à la réalisation des priorités des Canadiens en matière de lutte à la criminalité et de sécurité.

Le 31 janvier 2006, j'ai rendu public au nom de l'ACCPC un communiqué intitulé « Relations de l'ACCPC avec le gouvernement Harper » où je décrivais nos grandes priorités :

- « nécessité d'une approche stratégique et intégrée d'intervention policière... Le Canada doit être en mesure de relever les défis du caractère multisectoriel de la criminalité »;
- « loi [qui] renforce les dispositions actuelles sur la condamnation et... mesures efficaces de contrôle des armes à feu »;
- sollicitation d'un « soutien continu pour sa contribution à l'amélioration de la relation de confiance qui existe entre la police et les... collectivités ».

Tous les présidents de comité ont été priés de résumer en une page les objectifs et les résolutions de leurs comités respectifs. Ces résumés seront à la base d'une trousse d'information qui sera présentée au gouvernement et discutée avec ses représentants. J'ai récemment rencontré le ministre Day. Notre entretien a été très positif. Il était encourageant de voir que son gouvernement et lui appuyaient fermement la police et les activités de maintien de l'ordre dans notre pays. Je compte nouer des liens étroits avec lui et son ministère.

À l'approche de ce qui sera sans doute un printemps et un été chargés, je suis heureux de vous informer que le programme 2006 de l'Institut d'études stratégiques internationales a débuté. Il y a 17 membres de 10 services de police qui ont participé à Toronto du 19 au 24 février à un programme de préparation intense à leur voyage qui aura lieu en avril et mai. Nous leur souhaitons bonne route et avons hâte de connaître les résultats de ce qu'ils auront accompli.

Le président, Jack J. Ewatski

VEUILLEZ NOUS INFORMER DE TOUT CHANGEMENT DANS VOS COORDONNÉES

NOM : _____

ADRESS : _____

VILLE : _____ PROVINCE : _____ CODE POSTAL : _____

TÉLÉPHONE : () _____ COURRIEL : _____

→ RENVOYER AU : Association canadienne des chefs de police

582, rue Somerset Ouest, Ottawa (Ontario) K1R 5K2

Télé. : (613) 233-1106 • Téléc. : (613) 233-6960 • Courriel : cacp@cacp.ca • Site Web : www.cacp.ca

ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

L'ACCP souhaite la bienvenue à ses nouveaux membres :

MEMBRES ACTIFS

Richard Boyer, directeur adjoint, Communications opérationnelles, Service de police de la ville de Montréal

Pierre Brochet, directeur adjoint, Service de police de la ville de Montréal

Keith Clark, commissaire adjoint, Sous-direction de la planification et des politiques stratégiques, GRC

Tony Corrie, surintendant d'état-major, Normes professionnelles, Service de police de Toronto

Denis Desroches, directeur adjoint, Direction stratégique, Service de police de la ville de Montréal

Kim Walter Derry, sous-chef, Service de police de Toronto

Jane Dick, sous-chef, Service de police de Toronto

Paul Fiander, sous-chef, Service de police de Miramichi

Keith Forde, sous-chef, Commandement des ressources humaines, Service de police de Toronto

Michel Gendron, inspecteur, Sûreté du Québec

Mario Gisondi, directeur adjoint, Direction des opérations, Service de police de la ville de Montréal

Troy Hagen, surintendant, Service de police de Regina

Vincent Hawkes, surintendant, Police provinciale de l'Ontario

William Jack Hooper, vice-directeur, SCRS

Robert Philip Johnston, sous-chef, Royal Newfoundland Constabulary

John M.G. MacLaughlan, commissaire adjoint, GRC, Centre intégré d'évaluation des menaces

Gilles Martin, inspecteur en chef, Grande fonction des enquêtes criminelles, Sûreté du Québec

Patrick Francis McCloskey, surintendant en chef – commandant, division G de la GRC

Derek Ogden, surintendant en chef – directeur général, Direction générale des drogues et de la criminalité organisée, GRC

Marc Parent, directeur adjoint, Service de police de la ville de Montréal

Peter Soly, surintendant d'état-major, Staff Planning and Community Mobilization, Service de police de Toronto

Paul Trivett, chef, Service de police Nishnawbe-Aski

Tony Veneziano, agent administratif principal, Commandement administratif, Service de police de Toronto

David Whitlow, chef, Service de police de Mnjikaning

Dean Young, sous-chef, Bureau des Services de support, Service de police de Calgary

MEMBRES ASSOCIÉS

M. Eldon Amoroso, directeur principal, Service de police de London

M. Richard Bégin, directeur de la sécurité, Loto-Québec

M. Colin Belshaw, directeur, Soutien aux services d'urgence, TELUS

Diane Bourdeau, directrice adjointe, Direction de l'administration, Service de police de la ville de Montréal

Michel Gougeon, vice-président corporatif sécurité, Loto-Québec

Allan Scott Hargreaves, gestionnaire, Sécurité générale, Devon Canada

Jean Lalonde, vice-président, Sécurité, Boomerang Tracking Inc.

François Landry, chef de service, Ressources humaines, Service de police de la ville de Montréal

Jean-Yves Michaud, directeur adjoint, Service des ressources matérielles et des systèmes d'information, Service de police de la ville de Montréal

Stephen Palmer, directeur exécutif, Centre canadien de recherches policières, Conseil national de recherches

Kevin Vickers, directeur, Services de sécurité, Chambre des communes

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Ray Archer, vice-président, Sécurité informatique, Banque Scotia

Mohamed Doma, associé principal, Canadian Professional Management Services Inc.

Roland Schneider, secrétaire-trésorier, Niche Technology Inc.

MEMBRES À VIE

Noel Catney, chef, Service régional de police de Peel

Frank Chen, agent administratif principal, Service de police de Toronto

Garry J. Loeppky, sous-commissaire, GRC

Kevin McAlpine, chef, Service régional de police de Durham

LA POLICE NATIONALE HAÏTIENNE APRÈS 10 ANS : UN RAPPORT RÉVÉLATEUR

par Joël Chéruet, chef (retraité) du service de police de Gatineau et agent international responsable du Centre de télécommunications MINUSTAH, mars à décembre 2005

C'est en juillet 1995 que la police nationale haïtienne (PNH) a été déployé pour la première fois : celle-ci ne compte donc que 10 ans d'expérience. Nous devons nous rappeler que, en 1995, elle est venue remplacer l'armée qui avait été démobilisée quelque temps auparavant. Ce nouveau corps policier a reçu le lourd mandat de se mettre au service de la population haïtienne dans un climat politique où la police nationale était d'ordinaire au service de l'État, tout comme les soldats l'avaient été. C'était donc presque mission impossible dès le départ si on considère tout ce qu'il faut dans un pays comme Haïti pour accorder protection et aide à l'ensemble de la population.

Je me rappelle mes visites en 1995 à la nouvelle école de police où, dans un cadre marqué par l'effort, l'adversité et la controverse entre les pays formateurs, le nouvel appareil, la police nationale, a finalement été mis à pied d'œuvre avec un encadrement (CIVPOL) qui s'est révélé plutôt efficace malgré tous les facteurs qui s'opposaient à cette efficacité. Mais nous sommes maintenant forcé à constater que, malgré toute l'énergie déployée, il a été impossible à l'époque d'assurer un bon suivi technique. Personne n'est à blâmer, les circonstances étant ce qu'elles ont été et ce nouveau corps policier s'étant heurté partout au pays à de graves difficultés de sécurité nationale comme le mouvement de désarmement et les nombreuses atteintes aux droits civils, ainsi qu'à des problèmes de propagation de la criminalité. Il faut ajouter que les dirigeants du nouveau service de police n'ont pas semblé être en

mesure de s'imposer, et ce, malgré la bonne volonté de tous, y compris des pays collaborateurs.

À noter aussi que, malgré cette bonne volonté générale, l'appareil de commandement ne possédait ni la compétence et, à certains moments, ni la capacité et la crédibilité pour soutenir efficacement le travail des policiers sur le terrain. Il y a aussi le fait que, pendant assez longtemps sous le régime Aristide, les liens avec les corps policiers de l'étranger ont été bien plus lâches et qu'un énorme fossé s'est creusé, quelles qu'aient été les intentions, avec pour résultat que nombre de problèmes ont atteint de telles proportions qu'il devenait difficile de bien les gérer.

Au risque d'offenser le gouvernement qui est sur le point d'être élu, nous ne devons pas hésiter à tout mettre en œuvre pour garantir que la police haïtienne sera capable de combler les lacunes des 10 dernières années. J'ai récemment pu observer de mes propres yeux à Cap-Haïtien que, malgré le sort pénible des policiers haïtiens et des membres de leur famille, de longues files de recrues pleines d'espoir se formaient au quartier général de la police de la région du Nord. S'ils étaient attirés par les perspectives d'emploi, tant mieux. Ne sommes-nous pas nous-mêmes entrés dans la police pour ce même motif? Il faut cependant dire que les risques sont bien plus grands aujourd'hui qu'ils ne l'étaient en 1995. Il y a le besoin bien réel de mettre en place un corps policier capable d'affronter efficacement – et plutôt rapidement – les kidnappeurs, les gangsters, voire les terroristes. Il faut aussi que ce corps de police soit fiable et que ses dirigeants soient à la hauteur. Le recours à du personnel civil qualifié est quelque chose que l'on doit envisager; il y a des étudiants d'université sur le marché du travail qui ont la compétence pour travailler à de divers niveaux d'une organisation policière.



Des recrues pleines d'espoir remplissent une formule de demande d'entrée dans la police.

Dans ces circonstances, la sanction des experts sous l'égide de MINUSTAH doit cette fois venir renouveler l'efficacité de la PNH s'exerçant cependant à de divers niveaux des structures existantes, évidemment; mais surtout par la production d'un plan stratégique, qui ne peut pas survenir sans collaboration des diverses parties concernées et sous une structure gestionnaire impliquant PNH, le MINUSTAH et les autorités ministérielles appropriées et beaucoup d'autres depositaires identifiés.

Surtout, le plan final doit refléter les espérances des gens même si ces espérances ont atteint un niveau sans précédent. Il doit donc prévoir comment relever la qualité du service policier tenant compte des ressources actuellement disponibles et de la possibilité de les améliorer progressivement au-dessus du terme.

Évidemment, le but terminal est le succès d'un plan d'organisation qui inclut la formation à tous les niveaux de l'organisation ; mais en outre, contrairement à 1995-96, il est d'avoir un vrai plan du suivi qui mène invariablement à la validation du PNH car une force de police du national, même importance internationale capable d'un jour participer aux missions des Nations Unies.

Joël Chéruet retiré comme chef de la police de Gatineau (Québec). Il est président du Comité des prix et des distinctions de l'ACCP.



Joël Chéruet au seuil du Centre de communications de Cap-Haïtien.

InfoPol : Gestion des délinquants dans la collectivité

par Jaimie Banks, agente de communications, Service correctionnel Canada

Il y a maintenant trois ans, Service correctionnel Canada (SCC) a commencé à diffuser l'application InfoPol d'échange d'information électronique et, aujourd'hui, le nombre même de policiers utilisateurs dépasse de loin ce qui était prévu à l'origine.

Au départ, l'objectif était de mettre lentement InfoPol au service des corps policiers des grandes villes de tout le pays. Maintenant, les services de police des principales villes canadiennes y sont tous reliés. En fait, presque tous les corps policiers du pays, grands et petits – GRC, Police provinciale de l'Ontario, Sûreté du Québec, etc. –, y ont aujourd'hui accès et la rétroaction reçue à ce jour est éminemment favorable.

Dans un projet pilote, SCC a mis d'abord InfoPol au service de la police de Montréal en 2002. C'est en mars 2003 que l'application a été mise en utilisation générale. Elle a vu le jour dans le cadre du renouvellement du Système de gestion des délinquants (SGD) de SCC. Il s'agissait d'un projet sur cinq ans qui visait à revitaliser et à mettre à niveau un système de gestion de l'information sur les délinquants fédéraux à l'échelle du pays.

Ce projet de SCC s'est déroulé parallèlement aux activités d'échange d'information dans tout le gouvernement, ce qui comprend la création du Réseau canadien d'information pour la sécurité publique (RCISP), projet destiné à améliorer l'interopérabilité des systèmes de justice pénale au Canada. Il y a certes de l'information SGD qui a été disponible des années durant par les soins du Centre d'information de la police canadienne (CIPC), mais InfoPol livre à la police une riche information supplémentaire sur les délinquants en surveillance dans la collectivité.

Récemment, des utilisateurs interrogés partout au pays, de la Colombie-Britannique à l'Île-du-Prince-Édouard, se sont empressés de vanter les vastes mérites d'InfoPol. Beaucoup attestent les avantages de l'utilisation de cette application électronique : accès rapide à des banques de photos récents et moins récents des délinquants, ainsi qu'aux feuilles de décision de la Commission nationale des libérations conditionnelles, outil de recherche faisant appel à l'intuition, listes électroniques des conditions avec les caractéristiques physiques, les antécédents criminels et les dates d'expiration des mandats, formats d'enregistrement clairs et précis. Un certain nombre d'utilisateurs ont même pu évoquer des situations où InfoPol a mené à l'arrestation ou à l'appréhension d'un délinquant.

« On nous a parlé d'un mandat d'arrestation visant un délinquant du nord de l'Alberta dont nous savions par des renseignements très sûrs qu'il se dirigeait vers Calgary », explique Darren Balsom, analyste tactique en criminalité au Service de police de Calgary. « En nous fondant sur l'information d'InfoPol, nous avons pu regarder une photo récente, examiner les antécédents criminels et les indicateurs de ce dossier et concevoir un plan d'opération. L'intéressé a été arrêté dès qu'il est arrivé dans cette ville. »

D'autres utilisateurs décrivent des expériences semblables. En Colombie-Britannique, on a imprimé des photos numériques trouvées dans InfoPol, les a reproduites sur des affiches et les a distribuées, ce qui a permis de procéder à des arrestations. Au Québec, des policiers ont assorti les photos dans InfoPol à la pellicule d'une vidéo de surveillance, et le contrevenant a été appréhendé. On signale que, dans plusieurs régions du pays, InfoPol a été

consulté lorsqu'on soupçonnait des délinquants d'avoir enfreint les conditions de leur libération.

SCC continue à relier les services de police du pays à InfoPol, mais il est aussi constamment en quête de nouvelles façons de communiquer l'information en toute rapidité, commodité et sécurité. Ses spécialistes parcourent le pays pour des séances de présentation, de démonstration et de sensibilisation InfoPol. SCC continuera à améliorer cet instrument selon les besoins et à donner suite à la rétroaction et aux demandes des utilisateurs de tout le pays.

Nous savons tous que la sécurité publique s'améliore largement par la communication, et c'est pourquoi les échanges d'information demeurent un des grands engagements de SCC. InfoPol permet au SCC et aux services de police au Canada la réassurance de savoir que les contrevenants dans nos communautés sont mieux contrôlés.

Pour plus de renseignements sur les liaisons InfoPol dans les régions, veuillez vous adresser à vos équipes régionales de connectivité en composant les numéros suivants sans frais :

Terre-Neuve-et-Labrador...	1 800 499-3829
Nouveau-Brunswick...	1 800 499-3829
Nouvelle-Écosse...	1 800 499-3829
Île-du-Prince-Édouard...	1 800 499-3829
Québec...	1 800 622-3484
Ontario...	1 866 454-0007
Nunavut...	1 866 454-0007
Manitoba...	1 800 755-5295
Saskatchewan...	1 800 755-5295
Alberta...	1 800 755-5295
Territoires du Nord-Ouest...	1 800 755-5295
Colombie-Britannique...	1 888 702-2593
Yukon...	1 888 702-2593



Vol d'identité : *un crime caméléon*

par Cathy Enright, agente de communications, Bureau de la consommation d'Industrie Canada

Bureau de la consommation

Il y a environ 20 ans, un citoyen d'Ottawa a invité plusieurs amis à manger dans un restaurant chinois et, au moment de régler l'addition, il a fait porter la somme sur sa carte de crédit. Environ un mois après lorsque son relevé lui est parvenu par la poste, il a été renversé de constater que, le jour qui avait suivi ce repas au restaurant, plus de \$2 000

en achats avait été fait à son nom à Kuala Lumpur, en Malaisie.

Les gens pourraient penser que le vol d'identité est un crime hi-tech, ce qu'il est sûrement, puisqu'il se propage de plus en plus au Canada en partie grâce aux conquêtes technologiques récentes. Il reste que tout le monde peut être victime d'usurpation d'identité et que les ordinateurs n'ont pas nécessairement à être en cause. À son grand chagrin, notre citoyen d'Ottawa n'avait pas conservé sa fiche d'opération pour ainsi devenir une des premières proies des « voleurs d'identité ».

Un crime qui coûte cher

Il y a vol d'identité lorsque quelqu'un s'empare de renseignements personnels pour commettre un crime qui a tout d'un grave problème au Canada. Les fraudes par vol d'identité nous coûtent quelque 21,5 millions chaque année. En 2003, plus de 13 000 Canadiens en ont été victimes d'après la GRC et les représentants de l'initiative pancanadienne antifraude PhoneBusters.

La plupart des gens ne sont pas piégés par la haute technologie. À en croire l'American Federal Trade Commission qui surveille ce type de criminalité aux États-Unis, il n'y a que 11,6 % des cas déclarés de vol d'identité qui aient en réalité à voir avec la mauvaise utilisation des ordinateurs. Il est difficile de trouver des statistiques semblables pour le Canada, mais une extrapolation à partir des données américaines ne trompe pas, pensons-nous.

Comment les « voleurs d'identité » s'y prennent-ils? Ils escroquent, bien sûr, le citoyen naïf par Internet ou au téléphone, mais la majorité des victimes perdent leurs renseignements personnels par des moyens bien connus : défaut de bien garder les relevés et les numéros d'opérations sur carte de crédit, vol de factures et d'autres documents personnels dans la poste, vol de renseignements dans les bacs à déchets même.

Ça peut arriver à tout le monde : il faut réduire les risques au minimum

Tous, nous pouvons être victimes d'un vol d'identité et personne n'est entièrement à l'abri. Dans notre monde moderne, il y a tout simplement tant de renseignements sur nous partout qu'il devient franchement impossible d'exercer un parfait contrôle sur cette abondance de données en tout temps.

Il y a toutefois toutes sortes de mesures élémentaires que l'on peut prendre pour réduire les risques de vol d'identité au minimum. Les ministres qui, au palier fédéral et au niveau provincial-territorial, sont responsables des affaires de consommateurs et se réunissent régulièrement dans le cadre du Comité sur les mesures en consommation (CMC), ont diffusé d'excellentes listes de contrôle à l'intention tant des consommateurs que des entrepreneurs contre l'usurpation d'identité. Ils nous renseignent aussi sur ce que nous devons faire en cas de vol de renseignements personnels.

Voici quelques conseils qui paraîtront plutôt familiers au personnel d'application de la loi et aux consommateurs : ne jamais donner de renseignements personnels à moins d'avoir soi-même pris l'initiative de le faire, déchiqueter les documents personnels, choisir des mots de passe complexes, etc. D'autres mesures efficaces de prévention sont peut-être moins connues. Ainsi, il est relativement simple d'obtenir son propre rapport de crédit tous les ans. Votre fiche pourrait vous indiquer qu'un vol d'identité a eu lieu. Il y aura peut-être des « dettes mystérieuses », c'est-à-dire des dettes que le consommateur n'a jamais contractées, ou encore des opérations qui se font sur une carte de crédit ou un compte de banque que le consommateur n'utilise plus depuis longtemps ou qu'il a même oublié.

Le vol et la fraude d'identité : les identifier, les signaler, les enrayer

« Les identifier, les signaler, les enrayer », voilà le message qu'adresse le Forum sur la prévention de la fraude à tous les Canadiens. Le Bureau de la concurrence préside cette tribune qui réunit des entreprises du secteur privé, des groupements de consommateurs et de bénévoles, des organismes gouvernementaux et des services d'application de la loi qui luttent contre les fraudes dont sont victimes les consommateurs et les entrepreneurs. Son mandat est d'empêcher les Canadiens d'être la proie des fraudeurs par des activités de sensibilisation et d'éducation, ainsi que d'inciter les gens à dénoncer de tels actes.

Il n'y a pas que le CMC et le Forum sur la prévention de la fraude, puisque PhoneBusters, l'Association des banquiers canadiens et le Bureau de la consommation d'Industrie Canada (site Web : www.consumerinformation.ca) diffusent aussi une excellente information sur les vols d'identité.

Vol d'Identité
EN ÊTES-VOUS VICTIME ?

Avec votre identité, un voleur peut ouvrir des comptes de banque, acheter un téléphone cellulaire, contracter une hypothèque sur votre propriété, même acheter automobiles ou meubles.

Indices de vol d'identité

- Achats inexplicables sur vos relevés mensuels.
- Factures pour des comptes inconnus.
- Appels d'agence de recouvrement réclamant une dette inconnue.
- Vos relevés de cartes de crédit ou vos relevés bancaires n'arrivent plus.
- Apparition de dettes mystérieuses dans votre dossier de crédit.

Ce qu'il faut faire

- ✓ Téléphonnez immédiatement aux institutions financières et au service de police local.
- ✓ Placez une alerte de fraude dans votre dossier de crédit en communiquant avec
Equifax : 1-800-465-7166
Trans Union : 1-877-525-3823
(Résidents du Québec : 1-877-713-3393).
- ✓ Pour remplacer les pièces d'identité, telle que la carte de santé, le permis de conduire et le NAS, téléphonez à 1 800 O-Canada
- ✓ Contactez Postes Canada si vous remarquez une baisse de courrier.
- ✓ Gardez un registre des étapes que vous avez prises pour rétablir votre identité et votre crédit.
- ✓ Aidez à lutter contre la fraude. Communiquez avec PhoneBusters au 1-888-495-8501 ou phonebusters.com

Pour plus d'information sur le vol d'identité, consultez www.infoconsommation.ca

PHONE BUSTERS
Le centre d'appel antifraude du Canada

N° de catalogue lu03-5/2006F
ISBN D-002-71172-0
544J5F

Canada

Atelier 2006 de planification stratégique de l'ACCP

2006

par Dorothy Ahlgren Franklin

Le président et le Conseil d'administration ont tenu les 23 et 24 janvier 2006 un atelier de planification stratégique où on a établi les grands objectifs de l'ACCP pour les 24 mois suivants. Dix des quatorze comités de l'Association y étaient représentés.

En début de séance, il y a un chaleureux mot de bienvenue du président Jack Ewatski pour une ville dont on connaît les rigueurs hivernales. L'intéressé a remercié les participants de ce qu'ils apportent tous les jours à un mouvement « à l'avant-garde du progrès policier ». Il a évoqué l'évolution de l'ACCP qui, du réseau social de jadis, s'est transformée en l'influent porte-parole qu'elle incarne aujourd'hui.

L'atelier coïncidait avec les élections fédérales du 23 janvier. Dans ce contexte, le président a souligné que l'Association doit être prête, à l'intérieur du nouveau cadre politique à Ottawa, à exprimer ses vues sur les grands enjeux du maintien de l'ordre et de la sécurité communautaire.

Trevor McCagherty a mis l'atelier dans sa juste perspective. Il a brièvement fait l'historique du mouvement de renouveau de l'organisme lancé il y a déjà longtemps par le chef Larry Gravill. Ce travail devait conférer de solides bases à une association qui, maintenant, dispose d'une stratégie où sont délimités des champs d'activité bien distincts.

Les moyens financiers sont modestes, mais les finances sont saines. Le bureau de direction et les comités ont été restructurés et les responsabilités du Bureau national, élargies. On peut enfin mentionner que la Fondation de la recherche est conforme à la réglementation et capable de réaliser ses programmes de soutien des bourses commémoratives et des bourses d'études des corps de police. Au dire de McCagherty, l'ACCP est bien placée pour désormais s'occuper de contenu avant tout.

Le déroulement de l'atelier a été confié au Dr Stan Amaladas, animateur et conseiller principal au Centre for Spirited Integration. Au départ, l'intéressé a remercié la police d'avoir créé des conditions de sécurité dans nos collectivités. En donnant le ton de l'Atelier de planification stratégique, il a invité les participants à aborder ces travaux en misant à la fois sur l'imagination et l'action. Il a demandé aux participants de se porter 18 mois en avant et de dégager les réalisations d'importance de l'ACCP dans ce laps de temps.

Dans la journée et demie qui a suivi, les participants ont eu une démarche qui a commencé par la définition d'une vision pratique. Il s'agissait ensuite de découvrir tant les mesures de réalisation de cette vision que les entraves possibles à cette application. En dernière étape, on devait clarifier les plans d'action, répartir les responsabilités et fixer des échéances.

Le dernier matin de l'atelier, les résultats des élections étaient connus, et on s'est attaché à la question de la préparation de l'ACCP au moment d'aborder le nouveau gouvernement pour faire connaître ses positions et ses priorités stratégiques. Le président a prédit que la question de la criminalité ferait rapidement surface. On a ensuite discuté de la façon dont l'Association pourrait faire valoir ses positions sur les grandes questions de sécurité publique.

La mesure à prendre dans l'immédiat pour le président était d'entrer en communication avec le nouveau premier ministre et les ministres d'intérêt pour l'ACCP pour qu'il y ait le plus tôt possible une rencontre où on expose les priorités de l'organisme en ce qui concerne les lois et les politiques. L'ACCP a rapidement produit un communiqué où elle s'engageait à travailler avec le nouveau gouvernement et à s'enquérir de ses plans en matière de contrôle des armes à feu.

Bref, l'ACCP a affirmé à cet atelier son rôle de porte-parole digne de confiance dans les dossiers du maintien de l'ordre et de la sécurité communautaire au Canada. Elle a dit vouloir exercer son influence en favorisant la transparence de la police par l'intégrité, la confiance populaire, le professionnalisme et la sécurité publique.

À cet atelier, on a dégagé trois initiatives stratégiques liées qui visent à renforcer le travail et l'influence de l'ACCP. Il faut d'abord que l'Association s'exprime avec plus de force et de confiance encore sur les questions de maintien de l'ordre et de sécurité communautaire et soit mieux outillée pour passer des prises de position aux actes. En deuxième lieu, il faut donner un solide programme d'action à l'ACCP dans le très important dossier des services de police — avec la vision d'un « New Deal » pour la police au Canada — pour ce qui est des questions de cadre de régie ou de gouvernance policière et de ressources des corps policiers fédéraux, provinciaux, régionaux et municipaux. Il faut enfin faire preuve de leadership dans l'élaboration de stratégies nationales dans les dossiers de la toxicomanie, du contrôle des armes à feu, du gangstérisme et de la protection civile et dans les autres questions qui influent sur la sécurité des collectivités.

Ces initiatives stratégiques constituent l'engagement de l'ACCP pour les deux prochaines années.



Edgar MacLeod, chef du service régional de police du Cap-Breton, Paul Shrive, chef du service de police de Port Moody, Charlie Rushton, chef du service de police d'Amherst, Dorothy Franklin, de l'ACCP, et Ken Smith, surintendant en chef, police provinciale de l'Ontario.



Le chef Jack Ewatski, président de l'ACCP, et le Dr Stan Amaladas, animateur du Centre for Spirited Integration.



Membres de l'ACCP au travail à l'occasion de l'Atelier de planification stratégique.

ATELIER 2006 DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE L'ACCP

LE PROFILAGE RACIAL ET LA POLICE : POLITIQUES, PRATIQUE ET DONNÉES

par Jeffrey Pfeifer, Ph. D., M. Leg. St., et Richard MacLennan, Ph. D.

Il est clair que, dans les cinq dernières années, la notion de profilage racial a beaucoup attiré l'attention, plus particulièrement dans le monde de la police et de la sécurité. On peut aussi affirmer à juste titre que ce surcroît d'attention a ajouté à la confusion au sujet de la nature de ces distinctions raciales et du rôle qu'elles devraient jouer ou non dans diverses activités relatives à la police et à la sécurité (enquêtes, identification des suspects, etc.).

Aux États-Unis par exemple, l'Union américaine de libertés civiles (UALC) a lancé une campagne nationale sur le thème « Le racisme doit cesser : Profilage racial en Amérique ». Ce mouvement comportait plusieurs initiatives : recherches, poursuites, information publique, publicité, mécanismes de dénonciation des actes de discrimination de la police comme des services téléphoniques et en ligne, etc. C'est ainsi que, en 1999, le président Clinton a demandé aux organismes fédéraux de se mettre à recueillir des données en vue de juger ce que pouvait être le profilage racial en leur sein. Cette même année, un sondage Gallup a fait voir que plus de la moitié des Américains croyaient que les organismes d'application de la loi faisaient des distinctions raciales et que la

policieres) et le Dr Jeff Pfeifer (directeur d'études policières de la Law Foundation of Saskatchewan), de l'Université de Regina.

Ces deux universitaires dressent actuellement un rapport sur le profilage racial à l'intention de l'ACCP. Le thème a été décomposé en un certain nombre d'éléments qui correspondent à certains des facteurs de confusion. Il s'agissait pour les intéressés : 1) d'examiner les rapports qui existent sur les projets de collecte de données, 2) de reconnaître les problèmes méthodologiques de cette collecte et 3) de voir ce que pourraient être une analyse, une interprétation et une utilisation appropriées des données. Avec ce projet, on entend dissiper en partie la confusion au sujet des éléments empiriques et statistiques du profilage racial dans l'espoir que les résultats de cette initiative servent à l'ACCP dans ses efforts en vue d'en venir à des décisions éclairées en la matière.

Jeffrey Pfeifer – professeur de psychologie et titulaire de la chaire d'études policières de la Law Foundation of Saskatchewan à l'Université de Regina – Il a fait son baccalauréat avec distinction à l'Université Brock et sa maîtrise et son doctorat en études juridiques à l'Université du Nebraska.

Il a travaillé à divers projets sur les services policiers et carcéraux au Canada, en Australie et en Afrique. Il a publié de nombreux articles et études en collaboration sur les problèmes du système de justice pénale. Récemment, il a reçu le prix de la recherche à l'assemblée annuelle de l'Association internationale des affaires correctionnelles et pénitentiaires pour son évaluation du programme des pavillons de ressourcement des Autochtones au Canada. Il a également reçu un certain nombre de subventions de recherche pour l'étude des questions relatives aux peuples

autochtones et aux initiatives correctionnelles. À l'heure actuelle, il est rédacteur en chef du Journal canadien de police et de service de sécurité.

Richard MacLennan – professeur agrégé de psychologie et directeur du programme des études policières de l'Université de Regina – Il a obtenu un doctorat en psychométrie et en statistique de l'Université Western Ontario en 1989. Il est conseiller indépendant en analyse statistique et en conception de questionnaires psychologiques principalement pour le ministère de la Défense nationale (MDN) et l'école de formation de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Dans l'ensemble, il a mené à bien 25 projets de recherche pour le MDN et 11 pour la GRC. En dehors de ses contrats de recherche appliquée, il a eu droit à deux subventions importantes du Conseil de recherches en sciences humaines et à une autre de la Health Services Utilization and Research Commission (HSURC) de la Saskatchewan. Il a également publié 15 articles dans des revues scientifiques contrôlées par les pairs sur une grande diversité de thèmes. En voici des exemples : transformation des comportements et des attitudes pour une diversité culturelle et sexuelle dans les milieux militaires canadiens; évaluation de l'objectivité des évaluateurs dans les simulations de formation de la police; validation d'un modèle de décision d'usage de la force à l'aide de scénarios tirés de la vie réelle.

Aux États-Unis par exemple, l'Union américaine de libertés civiles (UALC) a lancé une campagne nationale sur le thème « Le racisme doit cesser : Profilage racial en Amérique ».

population était opposée au profilage racial dans une proportion de plus de 80 %. Le Département de la Justice a aussi lancé plusieurs enquêtes de profilage dans divers services de police, dont ceux de Buffalo, Cincinnati, Columbus, Los Angeles, New Jersey, Pittsburgh et Washington, D.C. Dans ce pays, plus de 20 États ont adopté des lois qui bannissent le profilage racial et/ou imposent une collecte de données sur les rapports entre la police et la population civile. On dénombre en outre des centaines de services de police américains qui, de leur propre chef ou non, s'occupent de réunir des données d'évaluation sur les éventuelles distinctions raciales chez leurs policiers. Il y a eu au moins un procès intenté en Oregon et une autre requête en justice d'un syndicat policier au sujet des exigences d'identification des agents dans la collecte de données raciales (Boston).

Il est impossible de transposer directement au Canada ce qui se fait aux États-Unis, mais les études consacrées à la question du profilage racial indiquent que, pour prendre une décision éclairée en la matière, le législateur et les organismes policiers au Canada devraient connaître la confusion qui règne actuellement dans ce domaine aux États-Unis. Pour aborder ce dossier en toute efficacité, rapidité et responsabilité, l'Association canadienne des chefs de police a parrainé diverses initiatives, dont une étude de ce thème par le Dr Richard MacLennan (directeur des études

LE MAINTIEN DE L'ORDRE DANS LA VILLE IDÉALE

7e Conférence annuelle sur la protection des renseignements personnels et la sécurité
« En qui peut-on avoir confiance? La protection des renseignements personnels et la sécurité sont la responsabilité de tous »



Le chef Jack Ewatski, président de l'ACCP

Exposé du chef Jack Ewatski, président de l'ACCP

Demander à un chef de police si la « ville idéale » est sa ville à lui est lui mettre sous le nez une utopie appartenant à un autre monde. Merci de m'avoir invité à présenter à ce groupe de discussion la perspective du maintien de l'ordre et de la sécurité publique. Certains des membres de cette table ronde connaissent très bien ce qu'est la « ville idéale », tout comme moi.

La ville que je connais est différente de celle dont on nous parle aujourd'hui.

Elle est imprévisible, mal tenue, indisciplinée et malveillante avec un climat inhospitalier et la grande difficulté de répondre aux besoins des sous-couches de la population. Ma ville est organique. C'est un endroit où l'utilisation de la technologie n'est pas en accord avec sa disponibilité. C'est une ville où la nature humaine domine la technologie.

Le travail de la police se fait loin de la ville idéale. Nous vivons non pas dans l'utopique, mais dans le réel.

Ce travail vise le qui et le quoi de ce qui va mal dans la société. Dans son activité tant réactive que proactive, la police table sur deux choses dans la société occidentale :

1. rapports de confiance avec les collectivités;
2. dépendance à l'égard de la technologie.

La notion de ville idéale – qui marie ce qu'offrent de mieux l'humanisme et la technologie pour la formation d'une société modèle – est attrayante, parce qu'elle promet une bonne qualité de vie et des conditions de sécurité communautaire.

Voyons ce qu'est dans notre ville idéale le recours à la technologie pour le maintien de l'ordre et la prévention du crime. Dans une telle ville, l'aménagement écologique des espaces publics décourage le crime. Les gens qui ont besoin de médicaments pour des maux physiques ou mentaux en reçoivent avec leur petit-déjeuner. Personne ne menace de se suicider parce qu'il n'a pas eu ses

médicaments. Il n'y a pas non plus dans cette ville de querelles familiales causées par l'abus de l'alcool. Il n'y a ni trafic de drogue ni guerres de rue. Les gens circulent en toute liberté et sécurité. Il n'y a ni bouchons de circulation, ni accidents de la route, ni rage au volant. Personne ne s'égare du mauvais côté de la ville. Il n'y a pas de mauvais côté dans la ville idéale. On y vole rarement de cartes à puce, car un système intégré de sécurité biométrique, le Global Positioning System, les indicatifs de radiofréquence et les caméras permettent à la police de suivre les mouvements des citoyens. Personne ne peut se perdre dans la foule.

La police peut rapidement arrêter les suspects. Dans la banque de données biométriques, on a l'ADN, le profil rétinien, les empreintes dactyloscopiques et pédiscopiques et le cliché facial de tout le monde. Les techniques médico-légales sont perfectionnées et d'une application rapide. Les preuves sont solides et irréfutables et s'appuient sur des données scientifiques. Elles sont sûres à la différence de dépositions de témoins qui peuvent oublier, ne pas comparaître ou se laisser intimider.

La technologie permet tout cela dans un monde idéal. Dans ce monde, les policiers sont aussi poètes, pilotes ou golfeurs.

Ce n'est pas tout cependant. Il y a deux leçons de l'histoire qui trouvent ici leur illustration. La première est que les gens et les systèmes ne fonctionnent pas toujours comme prévu. Les gens ont leur esprit à eux.

Ils s'écartent des voies qu'on leur trace. Ils prennent un outil destiné à tel ou tel usage et l'utilisent autrement. Ils ne s'en tiennent pas toujours aux normes sociales. La technologie ne préviendra pas les agissements criminels. En fait, elle donne de nouvelles possibilités à l'activité criminelle. Les instruments et les systèmes mis en place pour la protection des gens et des collectivités peuvent servir à des desseins criminels.

Dans le domaine de la fiction, le film « Ennemi d'État » évoque les menées subversives d'une équipe de technofascistes à l'œuvre au cœur même de l'Agence de sécurité nationale aux États-Unis. La réalité est à l'image de la fiction. Des systèmes électroniques sont neutralisés et infiltrés. Des données électroniques sont manipulées et exploitées à des fins criminelles.

De jeunes plaisantins s'introduisent dans des sites Web hautement sécurisés

du gouvernement simplement pour le défi. Les « génies de la fraude » manipulent des opérations financières pour le gain. Et la volonté des gens de renoncer à la protection de la vie privée pour les impératifs de la sécurité a ses limites.

Même dans des pays comme la Chine où l'État puise abondamment dans l'information personnelle, on résiste maintenant à cet envahissement.

Laissons les gens et considérons maintenant les systèmes. Des pays entiers se sont trouvés paralysés lorsque des catastrophes naturelles ont détruit les infrastructures matérielles et technologiques de base. Ainsi, une société qui dépend de la technologie est vulnérable à deux égards :

1. en cas de défaillance des technologies de soutien de la vie quotidienne;
2. en cas de détournement délibéré des technologies.

Cette double possibilité existe bel et bien dans un monde hautement technicisé.

Une autre leçon de l'histoire est qu'aucune collectivité n'est isolée. La technologie des communications rapproche les régions les plus éloignées du globe. Par-delà les frontières de notre ville idéale, il y a d'autres collectivités qui regardent, mais aussi des limites à la croissance, d'où des tensions entre les habitants de la ville idéale et les populations extérieures. Notre centre économique dynamique n'attirera pas seulement les investisseurs. D'autres voudront leur part du gâteau. Il n'y a aucune région au monde où les criminels ne soient pas actifs, organisés ni prêts à exploiter les occasions.

Toute la technologie de la ville idéale peut-elle la mettre à l'abri des menaces intérieures et extérieures? Non.

On nous a demandé : la « ville idéale » est-elle ma ville? Il est tentant de répondre par l'affirmative.

Une mise en garde s'impose cependant. Il faut mettre les avantages de la technologie au service du bien commun. Il faut que la technologie soit là pour permettre davantage aux gens et aux collectivités de vivre, de travailler et de jouer sans craindre le crime ni la violence. Dans notre ville idéale comme dans les villes qui sont les nôtres, la confiance est une nécessité.

En qui devons-nous avoir confiance? Nous sommes tous responsables de l'utilisation de la technologie pour l'accès et le recours à l'information, mais aucune entité n'occupe tout ce domaine.

Mesdames et Messieurs, nous devons pouvoir nous fier à nous-mêmes pour une technologie mise au service de notre bien à tous.



Le chef Ewatski dans l'« arène » de la conférence.

CINQUIÈME RÉUNION ANNUELLE DE L'ACCP, DE L'ACPP ET DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES COMMISSIONS DE POLICE

par Dorothy Ahlgren Franklin, animatrice de séance

Les trois associations policières nationales ont tenu leur cinquième réunion annuelle à Ottawa le samedi 4 mars 2006. Plus de 30 personnes représentant ces organismes et le gouvernement fédéral étaient présentes. Chaque association a présenté une communication suivie d'un débat avec animatrice.

Mme Brenda Glover, de l'Association canadienne des commissions de police, a fait un exposé qui visait à provoquer des réactions sur le thème des « ingrédients des bonnes relations entre les commissions, les chefs et les associations ». Elle a fait remarquer que le manque de compréhension des rôles respectifs de ces intervenants faisait parfois que les gens s'arrogeaient d'autres rôles avec des conséquences peu souhaitables sur la gouvernance de la police. Elle a cité l'exemple de membres de commissions qui se prononçaient contre leurs chefs et leurs associations dans l'appui donné à des candidats politiques. Dans le débat animé qui a suivi, les participants ont exposé leurs vues sur les relations entre les commissions et les services de police, sur le rôle de la police dans la vie politique, sur le besoin de mobiliser le public et d'accroître les connaissances des commissions bénévoles et sur l'intérêt qu'offre la collaboration pour une meilleure confiance populaire dans la police et le maintien de l'ordre.

M. Tony Cannavino, de l'ACPP, a présenté un exposé sur la déclaration des droits envisagée pour les policiers. Il a également proposé que les réunions annuelles des trois associations comportent des ateliers où celles-ci auraient chacune pour tâche d'élaborer des stratégies dans un dossier déterminé. Il a souligné le succès avec lequel l'ACPP avait pu influencer le nouveau programme de la sécurité publique. Il a évoqué en matière de lobbying le pouvoir que pourraient exercer les trois associations dans des démarches

collectives. Les discussions ont porté surtout sur les stratégies médiatiques, sur les droits respectifs des policiers et de tous les autres Canadiens et sur les avantages et les inconvénients de mesures à court terme acquises par la police à une époque où on a besoin d'un cadre général de politique publique pour les services de maintien de l'ordre avec l'emploi stratégique de nouvelles ressources et un énoncé clair des responsabilités et des obligations redditionnelles.

Le conférencier de l'ACCP, le Dr Darrell Plecas, a présenté en résumé une analyse sur 30 ans de la prestation et des coûts des services policiers, laquelle a été réalisée pour la Division E (Colombie-Britannique) de

la nécessité de jeter un nouveau regard sur la police et les ressources et les structures qu'exige la sécurité communautaire.

Les participants convenaient que la 5e réunion annuelle était une réussite grâce à l'approfondissement des rapports et au resserrement des liens de collaboration entre les trois organismes. On était notamment parvenu aux conclusions suivantes : il était essentiel que les citoyens participent au maintien de l'ordre, plus particulièrement au niveau municipal; la concertation des trois associations était de nature à améliorer la confiance du public; la diversité devait s'accroître dans la société canadienne;

M. Tony Cannavino, de l'ACPP, a présenté un exposé sur la déclaration des droits envisagée pour les policiers. Il a également proposé que les réunions annuelles des trois associations comportent des ateliers où celles-ci auraient chacune pour tâche d'élaborer des stratégies dans un dossier déterminé.

la GRC. Il a conclu en disant que, en Colombie-Britannique (et, par extension, dans le reste du Canada), les capacités policières avaient diminué depuis 30 ans surtout à cause d'une demande accrue de services, de l'incidence des décisions des tribunaux et des délais plus longs de traitement des dossiers. Les participants s'accordaient à reconnaître l'intérêt de cette étude tant pour les services que pour les commissions de police. Le débat a ensuite porté sur les responsabilités municipales dans le maintien de l'ordre et sur

comme l'action policière devenait plus complexe, il importait d'autant plus que les trois associations travaillent en collaboration dans les dossiers du maintien de l'ordre et de la sécurité publique. On affirmait enfin que les trois organismes avaient tout à fait intérêt à examiner les questions stratégiques devant influencer sur l'avenir de la police et à fonder leurs vues sur des données probantes et des recherches. C'est en fonction de ces conclusions que les directeurs exécutifs étudieront l'ordre du jour et la forme des futures réunions.